



Communiqué

Pour diffusion immédiate

le 6 décembre 2023

Les examens de conduite réduits et l'absence de programmes de recyclage obligatoires pour les conducteurs dont le permis a été suspendu compromettent la sécurité routière en Ontario.

(TORONTO) Les examens de conduite réduits et l'absence de programmes de recyclage obligatoires pour les conducteurs dont le permis a été suspendu compromettent la sécurité routière en Ontario.

« Pour assurer la sécurité sur les routes de l'Ontario, il est essentiel de s'assurer que les conducteurs reçoivent une formation efficace et qu'ils possèdent les compétences requises pour conduire en toute sécurité avant d'obtenir leur permis », a déclaré M. Stavropoulos.

Lors de notre audit, nous avons constaté qu'en 2022, les conducteurs dont le permis avait été suspendu deux fois ou plus l'année précédente affichaient un taux de collision mortelle six fois plus élevé que l'ensemble des conducteurs. Le ministère des Transports exige rarement un programme de recyclage pour les conducteurs dont le permis a été suspendu à maintes reprises pour des comportements dangereux au volant, comme des courses périlleuses ou une conduite imprudente causant des lésions corporelles. En revanche, le Ministère exige que les conducteurs dont le permis a été suspendu deux fois pour conduite avec facultés affaiblies (liées à l'alcool ou à la drogue) suivent un programme d'appoint.

Nous avons également remarqué que les conducteurs débutants des régions urbaines qui ont passé leurs examens de conduite dans des centres d'examen ruraux ou suburbains affichaient des taux de collision de 16 % à 27 % supérieurs à ceux des autres conducteurs débutants qui ont passé leurs examens près de chez eux. De plus, en raison du manque de supervision du Ministère à l'égard des écoles de conduite et des moniteurs, de nombreux conducteurs débutants pourraient suivre une « formation orientée » sur des parcours précis en vue de leur examen de conduite, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un examinateur d'évaluer les compétences de conduite des élèves.

L'audit a également révélé que la façon dont l'arriéré d'examens de conduite lié à la COVID-19 a été éliminé pourrait avoir influé sur la sécurité routière. Afin de réduire l'arriéré le plus rapidement possible, le Ministère a éliminé certaines manoeuvres requises dans le cadre de l'examen pratique sans procéder à un examen complet et une évaluation formelle des répercussions sur la sécurité routière. Bien que l'arriéré ait été éliminé à l'automne 2022, l'examen réduit demeure toujours en place.

L'audit a également révélé que, malgré des échecs répétés sur plus de 10 ans pour atteindre les objectifs de rendement, le Ministère a adjugé un nouveau contrat au même fournisseur de services d'examen de conduite en Ontario.

« Pour assurer la sécurité de tous les usagers de la route de l'Ontario, le Ministère doit veiller à ce que la formation et les examens de conduite soient à la fois supervisés et évalués, y compris les exigences du programme de recyclage pour les conducteurs dont le permis a été suspendu à maintes reprises », a déclaré M. Stavropoulos.

-30-

Renseignements :
Becky Fong,
Gestionnaire, communications
stratégiques et mobilisation

Le rapport est accessible à l'adresse www.auditor.on.ca

✕ @OntarioAuditor

becky.fong@auditor.on.ca
Cellulaire : 416-529 2099

Le Bureau du vérificateur général de l'Ontario est un bureau indépendant de l'Assemblée législative qui mène des audits de l'optimisation des ressources et des audits financiers du gouvernement provincial et de ses ministères et organismes. Il audite également les organismes du secteur parapublic qui reçoivent un financement provincial. Sa vision est d'offrir une valeur et un niveau d'assurance exceptionnels aux députés à l'Assemblée législative, au Comité permanent des comptes publics et à l'ensemble de la population ontarienne en faisant un travail de haute qualité qui favorise la responsabilisation, l'optimisation des ressources et une gouvernance efficace dans le secteur public de l'Ontario.